



Bureau Fédéral – 11 mai 2018
Suivi des JIG



FORMATION

Quand?	Qui?	Quoi?
01/07 au 10/08	Clubs	Inscription des JIG à la formation auprès des IRFBB/INFBB Tarif : 400 € (incluant hébergement)
11/08 au 24/08	Clubs	Inscription des JIG à la formation auprès des IRFBB/INFBB Tarif : 400 € (hébergement npn inclus – A la charge des clubs)
27/08 au 30/08	JIG	FORMATION JIG dans les IRFBB
03/09	IRFBB	Transmission à la FFBB de la liste des joueurs/euses inscrit(e)s à la formation JIG d'août : <ul style="list-style-type: none">- Présents à la formation- Absents à la formation ou n'ayant pas suivi intégralement la formation

SUIVI ET CONTRÔLE DES JIG (Rémunération sans formation JIG)

Quand?	Qui?	Quoi?
15/10	Clubs	Date limite de transmission sur la plateforme des données et documents pour la CCG: données financières et contrats des joueurs/euses
16/10 au 15/12	CCG	Pénalités automatiques pour non production
16/12	CCG	Transmission à la CF Clubs CF/PN de la liste des joueurs/euses sous contrat (ou percevant une rémunération)
17/12 au 04/01	CF Clubs CF/PN	Croisement des données: <ul style="list-style-type: none">• Joueurs/euses ayant suivi formation JIG ET <ul style="list-style-type: none">• Joueurs/euses sous contrat (ou percevant une rémunération)
07/01	CF Clubs CF/PN	Courrier au SG FFBB avec liste des joueurs sous contrat (ou percevant une rémunération) n'ayant pas suivi la formation JIG
08/01	SG FFBB	Saisine CFD par SG pour clubs avec joueurs/euses sous contrat (ou percevant une rémunération) sans formation JIG

SUIVI ET CONTRÔLE DES JIG (Suite contrôles inopinés)

Quand?	Qui?	Quoi?
15/10	Clubs	Date limite de transmission sur la plateforme des données et documents pour la CCG : données financières et contrats des joueurs/euses
16/10 au 15/12	CCG	Pénalités automatiques pour non production
16/12 au 28/02	CCG	Traitement spécifique des 80 clubs en contrôle inopiné + Audition de 40 clubs
Mars	CCG	Présentation au BF des conclusions sur les contrôles inopinés
Mars-Avril	CCG	Ouverture de procédures à l'encontre des clubs présentant des difficultés financières ET ayant des joueurs/euses sans contrat/rémunération mais percevant des sommes non justifiées (« indemnités », remboursements de frais, avantages en nature,...) Le cas échéant, saisine CFD pour ouverture procédure à l'encontre des licenciés
Avril	CCG	Saisine CFD pour ouverture procédure à l'encontre des clubs sans difficultés financières ET/OU des licenciés sans contrat/rémunération mais percevant des sommes non justifiées anormales (« indemnités », remboursements de frais, avantages en nature,...)

SUIVI ET CONTRÔLE DES JIG (Non réalisation des MIG)

Quand?	Qui?	Quoi?
15/10	Clubs	Date limite de transmission sur la plateforme des données et documents pour la CF Clubs CF/PN (MIG prévisionnelles)
16/10 au 15/12	CF Clubs CF/PN	Pénalités automatiques pour non production Traitement des données et documents
15/04	Clubs	Date limite de transmission sur la plateforme des données et documents pour la CF Clubs CF/PN (MIG réalisées)
16/04 au 30/05	CF Clubs CF/PN	Traitement et croisement des données et documents (par sondage). Exemples: <ul style="list-style-type: none"> • Tournois 3X3 déclarés Clubs / enregistrés FFBB • Actions avec CD/LR / déclarées par CD/LR • ...
01/06	CF Clubs CF/PN	Courrier au SG FFBB avec liste clubs dont MIG ne sont pas justifiées
02/06	SG FFBB	Saisine CFD par SG pour ouverture procédure à l'encontre des clubs ET/OU licenciés qui ne justifient pas avoir effectués des MIG

ATTENTION: « Fragilité » sur capacité FFBB à démontrer la non réalisation de MIG

LES DIFFICULTES A PREVOIR

1. Traitements des absences justifiées (cas de force majeure avérée,...) à la formation JIG du mois d'août
2. Année 1 de production des informations et documents pour la grande majorité des clubs (qui n'auront pas tous intégré complètement leurs obligations)
3. Année 1 du lancement de la plateforme informatique : Evolution de l'outil à prévoir en cours et en fin de saison ?
4. Capacité des clubs à répondre à l'obligation de production documentaire au 15/10. Rappel contrôles inopinés CCG 2017/18 (61 clubs) :
 1. 38% des clubs n'avaient produit aucun document au 15/10
 2. 62% des clubs avaient produit des documents au 15/10 mais avec un dossier incomplet
 3. 41% des clubs ne présentaient toujours pas de dossier complet au 09/03
5. Volumétrie des clubs contrôlés (500 à 700 clubs dans les divisions contrôlés). Simulation sur la base des contrôles inopinés 2017/18 (clubs majoritairement en NF1) :
 1. 200 à 250 clubs sans production au 15/10
 2. 300 à 350 clubs avec des productions partielles au 15/10
 3. 250 à 300 clubs n'ayant toujours pas de dossier complet à l'issue des auditions CCG
6. Contrôle de l'effectivité des MIG : Déclaratif des clubs et difficulté pour CF Clubs CF/PN de vérifier la véracité des déclarations
7. Incertitude sur le nombre de JIG en 2018/19
8. Quel traitement sur les situations relevées lors des contrôles inopinés 2017/18 :
 1. Contrat pour une autre activité que basketteur (secrétaire, éducateur, ...) : Effectivité de l'emploi ?
 2. Joueurs percevant plusieurs K€ sans contrat de travail (IK, franchises, ...) : Risque de requalification en contrat de travail ?
 3. Utilisation « extensive » des dispositions légales et/ou règlementaires (indemnités forfaitaires, cumul d'emploi en infraction avec le code du travail, JIG avec emploi aidé, ...)
 4. ...
9. ...



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 54 - F 01 53 94 26 85